



On refuse de me rembourser mes produits

Par **LOULOUMANETA**, le **27/07/2008** à **11:35**

JAI ACHETER DES CREMES DANS UN INSTITUT ARRIVER CHER MOI JE ME SUIS
RENDU COMPTE KE JE FESAT UNE ALERGIS A LUN DES COMPOSANT

JE ME SUIS RENDU A LA BOUTIQUE QUI REFUSE DE ME REMBOURSER QUELS SONT
MES DROITS

Par **coolover**, le **28/07/2008** à **22:55**

Cher(e) loulou,

Pas sûr qu'il y ait un recours dans ton cas.

si je comprends bien que tu estimes que le produit n'est pas conforme à tes attentes, la loi ne prévoit que ton vendeur t'en doit garantie que s'il ne répond pas aux attentes légitimes d'un consommateur (Art. L211-4 et suivants du code de la consommation) : l'allergie que tu as n'est pas dû à un défaut du produit mais simplement à sa composition normale.

Ce serait que si le produit auquel tu es allergique n'était pas indiqué sur la crème (assez rare en pratique) que tu pourrais reprocher un défaut d'information (Art. 1147, code civil). A vérifier au cas ou.